



Charte d'engagements réciproques

entre les membres accompagnateurs et l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage

Depuis près de 30 ans, Solidarités Nouvelles face au Chômage démontre que le chômage n'est pas une fatalité. Notre association offre aux chercheurs d'emploi un soutien humain encourageant et un suivi personnalisé. En complément, elle crée et finance des emplois solidaires, dans des associations partenaires, pour des personnes au chômage depuis de longs mois. Depuis sa création, Solidarités Nouvelles face au Chômage a accompagné 30 000 personnes et financé plus de 2 000 emplois solidaires dans des centaines d'associations partenaires. Son expérience de terrain aux côtés des chercheurs d'emploi lui a permis de mettre au point une méthode efficace : plus de deux personnes sur trois trouvent une solutions positive en fin d'accompagnement. En rejoignant SNC, chaque membre s'engage à respecter les valeurs et principes sur lesquels se fonde l'association.

Pour les membres accompagnateurs, la participation à SNC implique de :

- **Devenir membre adhérent** de l'association nationale.
- **Participer aux réunions mensuelles** du groupe de solidarité, pour un échange sur les accompagnements et un soutien aux binômes d'accompagnateurs par un partage d'idées et d'expériences.
Cette participation régulière permet aussi de faire vivre le groupe, de l'informer sur l'activité de l'association et elle contribue à l'enrichissement et à la formation de ses membres.
- **Pratiquer l'accompagnement en binôme**, c'est-à-dire rencontrer ensemble les chercheurs d'emploi et échanger avec l'autre accompagnateur sur l'évolution de l'accompagnement.
- **Veiller à la confidentialité des informations** concernant les personnes accompagnées.
- **Apporter une contribution financière**, dans la mesure de leurs moyens, permettant à l'association de créer des emplois et au Secrétariat national d'apporter aux groupes les moyens d'action nécessaires.
- **Se former et se perfectionner** grâce aux sessions de formation proposées par l'association, afin d'en connaître les objectifs et les méthodes, pour mieux aider les chercheurs d'emploi et créer une culture commune.

- **Participer**, au sein du groupe de solidarité à :
 - *la mise en place d'emplois solidaires*, pour les personnes accompagnées, lorsque aucune autre solution satisfaisante n'a pu être trouvée ;
 - *la recherche de donateurs* pour financer ces emplois.
- **Faire connaître l'association** aux personnes accompagnées et leur proposer d'y adhérer.

Engagements de l'association :

- **Animer et développer le réseau** des groupes de solidarité, en lui fournissant des outils et des moyens d'action (documents de travail, formations, séminaires, site Internet, bilans annuels, mensuel Accompagner...), en offrant à ses membres des possibilités d'échange et en suscitant des partenariats.
- **Participer au débat collectif** sur la lutte contre les exclusions, notamment sur l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle (actions auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, participation à des collectifs, publications...).
- **Favoriser la parole des personnes accompagnées.**
- **Poursuivre la réflexion** sur le projet de l'association et sur ses méthodes d'action, pour proposer à ses membres des réponses adéquates.
- **Communiquer avec les médias** pour faire connaître l'association.